

PLOUGUERNEAU LE 10 DECEMBRE 2007

29880 PLOUGUERNEAU

À

MONSIEUR LE PREFET DU FINISTERE  
PREFECTURE DU FINISTERE  
29320 QUIMPER CEDEX

Monsieur Le Préfet,

Par courriel en date du 19 Août 2007, copie ci-jointe, j'ai prévenu Monsieur le Maire de Plouguerneau de l'existence, sur sa commune, d'une décharge sauvage de plaques ondulées en fibro-ciment-amiante et lui ai demandé de faire procéder à leur enlèvement. Il n'a pas daigné répondre à ce courriel pour m'informer des mesures qu'il comptait prendre

**J'ai constaté le 8 Décembre 2007, avec stupéfaction et colère, soit près de 4 mois après l'avoir prévenu que rien n'a été fait. Pour vous rendre compte de la réalité je vous adresse une photo de cette décharge**

**Cette situation n'a que trop duré.** Je vous rappelle la dangerosité des plaques ondulées en fibro-ciment-amiante, en vieillissant le ciment se délite sous l'action des intempéries (pluie, gel) et libère des fibres, la mousse se développe et en se décollant tend à éclater le fibro-ciment comme un millefeuille qui s'ouvre

Beaucoup de personnes ignorent la réglementation. Une information associée à la mise en place dans la déchetterie communale d'alvéoles spécifiques et sous surveillance serait de nature à éviter l'élimination, par les particuliers, des déchets amiantés dans de mauvaises conditions de sécurité. Cette disposition de bon sens contribuerait à la disparition des décharges sauvages et protégerait l'environnement

Vous êtes, Monsieur le Préfet, le représentant de l'Etat chargé de faire appliquer les lois dans notre département

Dans l'attente de votre réponse sur les mesures que vous aller prendre,

Veillez croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération